

TENDANCES DU MARCHÉ ASSURANTIEL

ANTICIPER
LES MUTATIONS
ET MAÎTRISER
L'INCERTITUDE

2026



En constante évolution, le marché de l'assurance sur le volet risques d'entreprises et internationaux, confronte nos clients à de nouveaux défis.

Réglementation, environnement, transition énergétique, cybermenaces ou encore tensions géopolitiques influent sur leur environnement économique et de marché, redéfinissent les contours des risques et interrogent directement leur assurabilité.

Dans ce contexte, l'anticipation devient un véritable outil de résilience et de pérennité.

À travers ce guide, nous vous proposons une lecture de cinq grandes tendances qui marquent notre époque, influencent directement le marché assurantiel et imposent aux entreprises de nouvelles exigences pour préserver leur développement.

Notre ambition est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions afin d'éclairer vos décisions et préparer l'avenir avec davantage de sérénité.

Julien Alzouniès
Directeur Général de Servyr

01

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES
EN PREMIÈRE LIGNE

p 4

02

PHOTOVOLTAÏQUE

L'ASSURABILITÉ AU CŒUR
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

p 8

03

RISQUE CYBER

L'INDUSTRIALISATION
DE LA MENACE

p 13

04

À L'INTERNATIONAL

LA GÉOPOLITIQUE COMME
ENJEU ASSURANTIEL

p 18

05

CAPTIVES D'ASSURANCE

REPRENDRE LA MAIN SUR
LE FINANCEMENT DE SES RISQUES

p 23



01

RISQUE ENVIRONNEMENTAL RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES EN PREMIÈRE LIGNE



« Découvrir trop tard qu'un sinistre environnemental n'était pas suffisamment couvert peut engager durablement la responsabilité, l'image et parfois même la pérennité de l'entreprise. »

Élodie Coigné, Juriste - Responsable Service Indemnisation Servyr

ÉTAT DES LIEUX

La pression réglementaire, sociétale et judiciaire autour des enjeux environnementaux ne cesse de se renforcer. Les entreprises sont désormais attendues à la fois sur leur performance économique et sur leur capacité à prévenir, gérer et réparer les atteintes à l'environnement.

Le cadre juridique est de plus en plus exigeant. Depuis la loi du 8 août 2016, le préjudice écologique est inscrit dans le Code civil. Toute personne responsable d'une atteinte non négligeable à l'environnement est tenue de la réparer. L'opération consiste prioritairement à restaurer le milieu naturel affecté. Cette obligation peut engendrer des coûts particulièrement importants.

Parallèlement, le principe du « pollueur-payeur », reconnu par le droit européen et

français, impose aux entreprises de prendre en charge les mesures de prévention et de réparation des dommages environnementaux qu'elles causent.

Pour autant, de nombreuses entreprises considèrent encore que leur responsabilité civile générale est suffisante pour répondre à ces enjeux.

Cette perception est souvent erronée. Les extensions pollution intégrées aux contrats de Responsabilité civile exploitation comportent fréquemment des limitations importantes :

- ▶ Exclusions de certains sites ou activités
- ▶ Plafonds de garantie insuffisants
- ▶ Couverture limitée à certains événements accidentels
- ▶ Absence de protection spécifique contre le préjudice écologique

Dans un contexte où les coûts de dépollution et de remise en état peuvent très vite atteindre plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions d'euros, ces limites deviennent un enjeu majeur de gestion des risques.

ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

La responsabilité environnementale connaît une mutation profonde.

Longtemps dédiée aux secteurs industriels les plus exposés, elle s'étend désormais à un large éventail de sociétés : industrie, logistique, transport, BTP, traitement des déchets, agroalimentaire, distribution ou encore immobilier.

Un sinistre environnemental ne se limite pas aux dommages causés à des tiers. Il peut également entraîner une série de conséquences opérationnelles, financières et réputationnelles :

- ▶ Coûts de dépollution sur site
- ▶ Atteintes aux milieux naturels
- ▶ Frais de dépollution chez les voisins
- ▶ Mesures d'urgence imposées par les autorités
- ▶ Frais d'expertise et de gestion de crise
- ▶ Atteinte durable à la réputation de l'entreprise

Dans le même temps, les attentes des parties prenantes évoluent. Investisseurs, établissements financiers, donneurs d'ordre ou encore clients, accordent une importance croissante aux dispositifs de maîtrise des risques et aux engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises.

Cette dynamique fait émerger un nouveau regard sur la Responsabilité civile pollution, reconnue aujourd'hui comme un dispositif à part entière de gestion des risques environnementaux.

QUELS ENJEUX ?



POUR LES ENTREPRISES

L'enjeu principal consiste à identifier les zones de vulnérabilité qui ne sont pas couvertes par les contrats traditionnels.

Une entreprise peut penser être protégée grâce à son contrat de responsabilité civile générale tout en découvrant, lors d'un sinistre, l'existence de plafonds insuffisants, d'exclusions spécifiques ou d'absences de garanties adaptées au préjudice écologique.

Face à une pollution des sols, d'une nappe phréatique ou même d'un cours d'eau, les montants engagés peuvent rapidement dépasser les capacités prévues par une simple extension de garantie.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DÉPASSENT LE SEUL CADRE FINANCIER. ILS CONCERNENT ÉGALEMENT LA RÉPUTATION, LA CONFORMITÉ ET LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES.

POUR LES ASSUREURS

Ils doivent composer avec des risques relativement peu fréquents mais d'une sévérité parfois très élevée, susceptibles de générer des répercussions particulièrement lourdes.

La montée des exigences réglementaires, le développement du préjudice écologique et l'évolution des attentes sociétales rendent l'évaluation des expositions plus complexe.

Les assureurs renforcent ainsi leur analyse des risques environnementaux et accordent une attention accrue aux dispositifs de prévention et de maîtrise de la pollution :

- ▶ Activités exercées
- ▶ Mesures de prévention mises en œuvre
- ▶ Historique environnemental des sites
- ▶ Dispositifs de contrôle et de surveillance
- ▶ Plans de gestion de crise

La capacité de l'entreprise à anticiper et gérer ses enjeux de pollution devient ainsi un critère déterminant d'assurabilité.



POINTS DE VIGILANCE POUR LES PME ET ETI

Ces entreprises sont souvent les plus exposées aux carences de couverture, faute de temps ou de ressources spécialisées.

Plusieurs points d'attention permettent de s'assurer de la pertinence et de l'étendue des garanties :

- ▶ Analyser le périmètre des extensions pollution figurant dans les contrats RC
- ▶ Identifier les exclusions applicables aux activités ou aux sites exploités
- ▶ Prendre connaissance des plafonds de garantie disponibles
- ▶ Évaluer l'exposition au préjudice écologique
- ▶ Intégrer les coûts potentiels de dépollution et de réparation environnementale
- ▶ Vérifier l'alignement des garanties sous-critées avec les exigences des partenaires financiers ou industriels

L'objectif est d'éviter de découvrir un trou de garantie au moment où survient le sinistre.

NOTRE VISION



Chez Servyr, nous considérons que la Responsabilité civile pollution se positionne aujourd'hui comme un levier stratégique de protection financière, de prévention et de maîtrise des enjeux environnementaux, contribuant directement à la pérennité de l'entreprise.

Trois axes structurent notre approche :

- **La protection financière**, en anticipant les frais de dépollution, les mesures d'urgence et les impacts environnementaux pouvant affecter l'entreprise ou les tiers

- **La crédibilité**, afin de démontrer aux investisseurs, aux banques, aux clients et aux partenaires la capacité de l'entreprise à assumer ses responsabilités environnementales

- **La prévention**, avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement, d'audit et d'analyse des risques intégrés dans de nombreuses solutions de nouvelle génération

Au même titre que le risque cyber s'est imposé ces dernières années, le risque environnemental devient un sujet stratégique de gouvernance. Les entreprises qui anticipent ces problématiques bénéficieront d'un double avantage : une meilleure maîtrise de leurs expositions et une plus grande capacité à faire face à des exigences réglementaires et sociétales appelées à se renforcer.

À RETENIR

- ✓ La RC Générale ne couvre pas toujours l'ensemble des risques environnementaux.
- ✓ Le préjudice écologique augmente les responsabilités financières des entreprises.
- ✓ La RC Pollution devient un outil de protection, de prévention et de crédibilité.

SOURCES

Code civil - Articles 1246 à 1252 relatifs au préjudice écologique | Ministère de la Transition écologique - Réparation des dommages écologiques et responsabilité environnementale | Directive européenne 2004/35/CE relative à la prévention et à la réparation des dommages environnementaux | legifrance.gouv.fr | portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr | ecologie.gouv.fr | eur-lex.europa.eu | France Assureurs – Le préjudice écologique et l'assurance des entreprises ; La responsabilité environnementale et l'assurance des entreprises | EIOPA – Travaux sur la gestion des risques environnementaux et de durabilité dans le secteur de l'assurance



02

PHOTOVOLTAÏQUE L'ASSURABILITÉ AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



« La transition énergétique crée de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles responsabilités. L'assurabilité d'un projet photovoltaïque se prépare dès sa conception. »

Hélène Perignon, Consultante Servyr

ÉTAT DES LIEUX

Portée par la transition énergétique, la recherche d'économies d'exploitation et l'évolution de la réglementation, l'installation de panneaux photovoltaïques se généralise au sein des entreprises.

La loi APER du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la loi Climat et résilience renforcent les obligations de solarisation des bâtiments et des parkings. Ces dispositions visent les nouvelles constructions, les extensions et les rénovations importantes de bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux, logistiques et de bureaux.

Elles sont aujourd'hui soumises à des obligations de végétalisation ou d'équipement photovoltaïque, selon un calendrier de mise en conformité s'étalant jusq'en 2028.

Selon les données du Ministère de la transition écologique, la puissance photovoltaïque installée en France a dépassé 24 GW fin 2024. Elle poursuit sa croissance à un rythme soutenu, encouragée notamment par des projets développés sur les bâtiments d'entreprises, les entrepôts logistiques et les ombrières de parking.

Par ailleurs, les entreprises y voient aussi un moyen de maîtriser leur facture énergétique et de renforcer leur démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Cette évolution s'accompagne toutefois d'un changement de paradigme assurantiel. Longtemps considérées comme de simples équipements techniques, ces installations représentent désormais des risques importants en matière de dommages aux biens ou d'interruption d'activité.

ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

De nouveaux risques techniques font l'objet d'une attention particulière de la part des assureurs.

Le premier risque est l'incendie d'origine électrique. Les défauts de connexion, les arcs électriques, les onduleurs défectueux, les échauffements de câbles ou certaines erreurs de conception peuvent être à l'origine de départs de feu susceptibles de se propager à l'ensemble du bâtiment.

Les événements climatiques représentent également un facteur de risque. La multiplication des épisodes de grêle intense, des vents violents ou des tempêtes exposent davantage les installations aux dommages matériels.

CETTE TENDANCE S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE DE HAUSSE DES SINISTRES CLIMATIQUES AFFECTANT LES ASSUREURS.

Les risques liés au bâtiment support sont aussi étudiés avec attention :

- ▶ Surcharge de toiture
- ▶ Défauts d'étanchéité
- ▶ Infiltrations d'eau
- ▶ Résistance insuffisante de la structure
- ▶ Mauvaise intégration des équipements techniques



L'Agence Qualité Construction ou AQC, relevait déjà il y a une quinzaine d'années, que les défauts d'étanchéité représentaient la principale cause de sinistres observés sur les installations photovoltaïques, devant les incendies et les dysfonctionnements électriques.

Enfin, les entreprises prennent progressivement conscience des conséquences indirectes d'un sinistre. Un incendie ou un défaut majeur peut non seulement affecter la centrale photovoltaïque, mais également provoquer l'arrêt partiel ou total de l'activité du site pendant plusieurs mois.



QUELS ENJEUX ?

POUR LES ENTREPRISES

L'enjeu d'une installation de panneaux photovoltaïques consiste à garantir leur exploitation dans la durée.

Les assureurs renforcent peu à peu leurs exigences en matière de conception, de prévention et de maintenance. Les caractéristiques du bâtiment, la qualité des composants, le choix de l'installateur et les modalités de surveillance deviennent des critères déterminants pour l'assurabilité du projet.

Dans certains cas, les entreprises peuvent faire face à un durcissement des conditions :

- ▶ Modalités de souscription plus strictes
- ▶ Franchises plus élevées
- ▶ Limitations de garanties
- ▶ Exigences renforcées de prévention et de maintenance

Le sujet dépasse le seul risque photovoltaïque. Une installation jugée insuffisamment sécurisée peut également influencer les conditions de couverture du bâtiment dans son ensemble.



POUR LES ASSUREURS

Ils intègrent désormais une exposition supplémentaire sur des bâtiments qui n'avaient pas nécessairement été conçus à l'origine pour accueillir des installations de production d'énergie.

Ils doivent également faire face à une sinistralité croissante liée aux événements climatiques, en particulier la grêle, qui affecte simultanément les bâtiments, les équipements techniques et les installations photovoltaïques. L'accumulation des risques rend la modélisation plus complexe et pourrait contribuer à une hausse des primes et des franchises dans les années à venir.

Pour les projets de grande taille, certaines capacités d'assurance deviennent plus difficiles à mobiliser, conduisant parfois au recours à des schémas de coassurance afin de répartir l'exposition entre plusieurs assureurs.

UN ENJEU ÉGALEMENT BANCAIRE

L'ASSURABILITÉ S'IMPOSE COMME UN CRITÈRE DE FINANCEMENT.

La majorité des projets photovoltaïques étant portés par un emprunt, les établissements bancaires cherchent à sécuriser un actif qui devra produire de l'énergie pendant plusieurs décennies.

Une installation correctement dimensionnée, entretenue et assurée constitue un facteur favorable dans l'analyse du risque. À l'inverse, des faiblesses techniques ou une assurabilité limitée peuvent affecter les conditions de crédit, voire en augmenter le coût.

POINTS DE VIGILANCE POUR LES PME ET ETI

Elles sont particulièrement concernées par ces enjeux car elles disposent rarement de ressources techniques dédiées au pilotage de projets énergétiques complexes.

Dès les premières phases du projet, il est recommandé de passer en revue certains prérequis :

- ▶ Vérifier la compatibilité de la toiture avec l'installation projetée
- ▶ Réaliser une étude de structure préalable

- ▶ Privilégier des installateurs qualifiés et disposant des assurances adaptées
- ▶ S'assurer du respect des référentiels techniques et des normes applicables aux équipements installés
- ▶ Contrôler l'alignement entre les garanties souscrites et les enjeux du projet
- ▶ Mettre en place un contrat de maintenance et de surveillance de l'installation

La perte d'exploitation consécutive à un sinistre mérite également d'être intégrée à l'analyse de risques. Dans certains cas, les conséquences économiques d'un arrêt prolongé de la production ou de l'activité principale du site peuvent dépasser largement le coût des dommages matériels eux-mêmes.

NOTRE VISION



Chez Servyr, nous constatons que les projets photovoltaïques ne peuvent plus être appréhendés que sous l'angle énergétique ou réglementaire. La dimension assurantielle doit être considérée dès la phase de conception du projet, au même titre que les aspects techniques, financiers ou juridiques.

Une installation photovoltaïque performante repose sur plusieurs piliers.

- ▶ Une **conception rigoureuse**, fondée sur une analyse préalable du bâtiment, des contraintes structurelles et des risques d'exploitation
- ▶ Une **approche assurantielle anticipée**, permettant d'identifier très en amont les attentes des assureurs et les éventuelles limitations de couverture

- ▶ Des **garanties adaptées**, couvrant non seulement les dommages matériels mais également les pertes d'exploitation, les responsabilités associées au projet et, lorsque nécessaire, les garanties construction (TRC, DO, responsabilité décennale des intervenants)

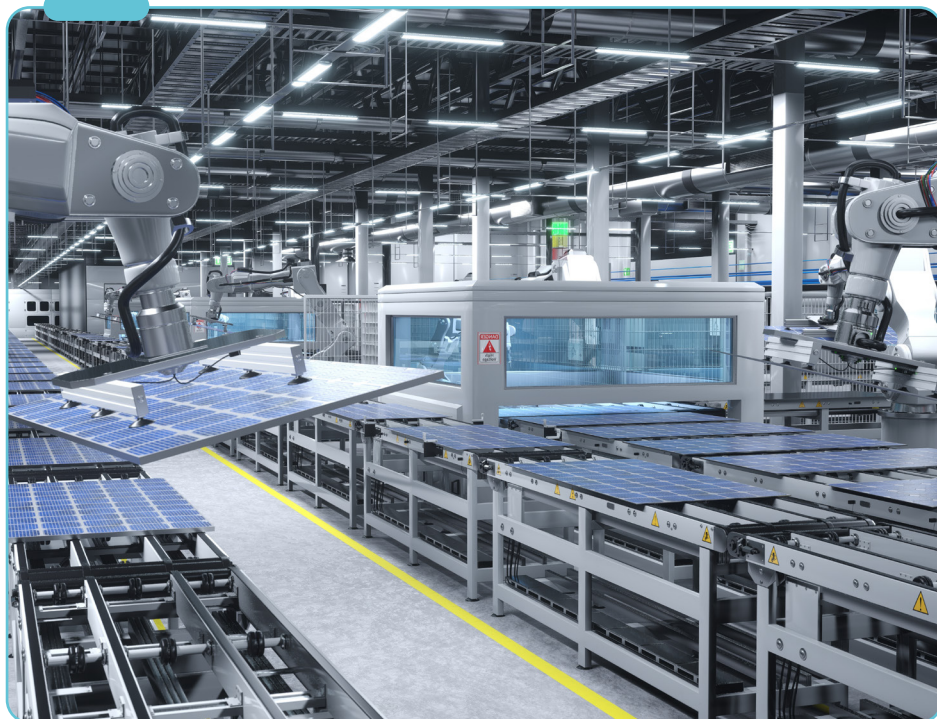
- ▶ Une **maintenance régulière**, incluant contrôles électriques, thermographie, suivi des performances et traitement rapide des anomalies identifiées

- ▶ Un **suivi en prévention** soutenu par les ingénieurs préventeurs

À mesure que les obligations réglementaires accélèrent le déploiement du photovoltaïque, nous anticipons une sélectivité croissante de la part des assureurs.

Les projets les mieux conçus, les mieux documentés et les mieux entretenus bénéficieront d'un avantage significatif tant en matière d'assurabilité que de financement.

- ✓ La réglementation accélère le déploiement du photovoltaïque dans les entreprises.
- ✓ Les principaux risques concernent l'incendie et les événements climatiques.
- ✓ La réussite d'un projet photovoltaïque réunit assurance, prévention et financement.



SOURCES

Ministère de la Transition écologique – Statistiques et observatoire du photovoltaïque en France | Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) | Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et décrets d'application relatifs à la solarisation des bâtiments et des parkings | Agence Qualité Construction (AQC) – Retours d'expérience sur les sinistres photovoltaïques | Référentiel APSAD D20 relatif aux procédés photovoltaïques et à la sécurité des bâtiments | Guide de prévention des risques photovoltaïques – Helvetia. | Guide de bonnes pratiques Installations Photovoltaïques – MMA Entreprise | Prévention des risques industriels : panneaux photovoltaïques et risques incendie – Generali

03

RISQUE CYBER

L'INDUSTRIALISATION DE LA MENACE



« L'intelligence artificielle marque une rupture dans l'évolution du cyber-risque. Elle lui donne une nouvelle dimension, plus rapide, plus accessible et potentiellement plus systémique. »

Hanane Meggouane, Responsable Technique Servyr

ÉTAT DES LIEUX

Plusieurs milliers de cyberattaques sont recensées chaque jour à travers le monde. La généralisation du numérique, la multiplication des données sensibles et l'interconnexion grandissante des systèmes d'information renforcent cette exposition.

Selon l'Allianz Risk Barometer 2026, les cyberincidents restent le premier risque identifié par les entreprises à l'échelle mondiale.

La France figure aujourd'hui parmi les pays les plus ciblés. La CNIL a enregistré plus de 6 000 fuites de données en 2025, (hausse de 10 % en un an), dont près de la moitié étaient liées à des actes de piratages informatiques.

L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) générative agit comme un multiplicateur de fréquence et de sophistication. Les cybercri-

minels l'exploitent pour automatiser, personnaliser et industrialiser les attaques.

La détection d'une attaque nécessite en moyenne 11 minutes, alors que les phases de scan, d'intrusion et d'exfiltration, automatisées de bout en bout, ne prennent que quelques secondes. Parallèlement, le coût marginal d'une attaque devient quasi nul, ce qui explique l'explosion des taux observés :

- Hausse de plus de 1 200 % des attaques de phishing assistées par IA
- 82,6 % des mails de phishing sont générés par IA (taux de clic : 12 à 54 %)
- Progression massive des fraudes par deepfakes : une attaque signalée toutes les 5 minutes et hausse des tentatives de 3 000 %
- 41 % des rançongiciels intègrent l'IA, favorisant la diffusion d'outils d'attaque prêts à l'emploi

D'autre part, les systèmes d'intelligence artificielle deviennent eux-mêmes des cibles : empoisonnement des modèles, altération des données, désinformation, compromission de chaîne logicielle ou exfiltration de données.

Les modèles génératifs sont mobilisés à différentes étapes de la chaîne d'attaque. Leur usage diffère selon la maturité de l'attaquant : gain de performance et d'échelle pour les acteurs avancés, outil d'apprentissage pour les moins expérimentés.



Selon Munich Re, si la cybercriminalité était un pays, elle se positionnerait troisième économie mondiale derrière les États-Unis et la Chine, avec des pertes estimées à près de 14 000 milliards de dollars en 2028.

ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

LE RISQUE CYBER CONNAÎT UNE MUTATION PROFONDE.

L'intelligence artificielle renforce la menace et accroît simultanément la fréquence, la vitesse et la complexité des attaques.

Elle permet d'améliorer l'efficacité des attaques, d'affiner le ciblage des victimes en utilisant des systèmes capables d'agir

de manière autonome, de prendre des décisions et de contourner certains mécanismes de défense.

Les campagnes de phishing, hautement personnalisées, deviennent plus convaincantes grâce à l'analyse automatisée des profils de victimes. Les deepfakes, clones vocaux et identités synthétiques atteignent un niveau de réalisme inédit, facilitant les fraudes et les usurpations d'identité.

MALGRÉ L'ARRESTATION D'ACTEURS MAJEURS DE LA CYBERCRIMINALITÉ, LES RANÇONGIERS RESTENT LA MENACE LA PLUS RÉPANDUE..

Les attaques par déni de service distribué (réseaux de machines piratées) ont plus que doublé en 2025 et poursuivent leur progression en 2026. L'accès à des outils autrefois réservés à des spécialistes se démocratise via des services proposés à la location.

OBSOLESCENCE DES MODÈLES ACTUARIELS

D'autre part, l'IA bouleverse les fondamentaux de l'évaluation du risque cyber.

AVANT L'IA	AUJOURD'HUI
Risque basé sur l'historique des sinistres	Risque évolutif en temps réel
Attaques limitées, essentiellement humaines	Attaques massives, largement automatisées
Corrélation faible entre sinistres	Risque systémique accru
Évolution progressive des menaces	Mutation rapide des modes opératoires

Cette évolution entraîne des conséquences directes sur la tarification des polices cyber, qui appellent des modèles actuariels dynamiques plutôt que rétrospectifs.



L'IA : MENACES ET SOLUTIONS

L'intelligence artificielle joue toutefois un double rôle : elle constitue une arme pour les cybercriminels et un outil de détection et de réponse pour les défenseurs.

Les capacités de supervision, d'analyse comportementale, de détection d'anomalies en temps réel et de réponse automatisée aux incidents reposent désormais elles aussi sur l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, le Project Glasswing, lancé par Anthropic en partenariat avec plusieurs acteurs majeurs de la technologie, vise à mobiliser les capacités de l'IA au service de la défense. Un budget de 100 millions de dollars est engagé pour la détection de vulnérabilités et la protection des infrastructures critiques.

QUELS ENJEUX ?

POUR LES ENTREPRISES

Le principal enjeu réside dans la rapidité d'évolution de la menace.

LES ENTREPRISES SONT CONFRONTÉES À DES ATTAQUES PLUS FRÉQUENTES, PLUS AUTOMATISÉES ET PLUS COMPLEXES À IDENTIFIER.

À court terme, l'explosion des deepfakes, des fraudes et des attaques autonomes portées par des agents IA devrait continuer d'alimenter la hausse des sinistres cyber.

À moyen terme, le risque cyber tend à devenir un risque majeur pour les entreprises, capable d'interrompre l'activité, d'affecter la réputation, de provoquer des pertes financières significatives ou même d'engager leur responsabilité.

La combinaison de l'IA et de l'informatique quantique, susceptible de remettre en cause certains mécanismes de chiffrement actuels, marque une rupture majeure avec un risque de catastrophes cyber globales au sens assurantiel.

Les enjeux dépassent le périmètre informatique. Ils concernent également la continuité d'activité, la protection des données et la conformité réglementaire.

POUR LES ASSUREURS

Le marché mondial de l'assurance cyber représente plus de 16 milliards de dollars en 2025. Cette croissance s'accompagne toutefois d'une forte volatilité et d'incertitudes marquées sur les pertes futures.

Les assureurs doivent composer avec une menace dont les modes opératoires évoluent souvent plus rapidement que les modèles actuariels classiques et une hausse des sinistres. Cette situation se traduit par une incertitude accrue sur la tarification et la nécessité d'innovation dans les modèles de couverture.



Dans ce contexte, les critères de souscription se renforcent, conditionnés à une préparation minimale à la menace cyber : authentification multi facteurs (MFA) obligatoire, patching régulier, sauvegardes externalisées ou encore plan de continuité d'activité.

Afin d'accompagner les entreprises face aux conséquences que peut générer une attaque, les assureurs élargissent progressivement leurs offres : couverture de la fraude par deepfake, perte d'exploitation cyber, gestion de crise et réponse à incident, responsabilité liée à l'usage de l'IA.

**DES ZONES GRISES IMPORTANTES
SUBSISTENT NÉANMOINS SUR LA
COUVERTURE DES RISQUES
SPÉCIFIQUEMENT LIÉS À L'IA.**

POINTS DE VIGILANCE POUR LES PME ET ETI

Une part importante des incidents concerne des structures de taille intermédiaire disposant de ressources limitées. Leur capacité de résistance repose autant sur les dispositifs techniques que sur les comportements humains et l'adéquation des couvertures assurantielles.

Sur le plan technique, plusieurs mesures sont considérées comme des fondamentaux de sécurité. L'authentification multifactor, la segmentation des réseaux, les sauvegardes hors ligne ou le maintien d'une politique rigoureuse de mises à jour constituent les premiers remparts contre les attaques les plus courantes.

**LA SENSIBILISATION RÉGULIÈRE
DES COLLABORATEURS,
LES SIMULATIONS DE PHISHING ET
LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE
DE CYBERSÉCURITÉ DEVIENNENT
DES LEVIERS DE PRÉVENTION TOUT
AUSSI DÉTERMINANTS.**

Enfin, la révision régulière des contrats d'assurance, l'identification d'éventuelles exclusions liées à l'intelligence artificielle et l'adéquation des montants de garantie avec l'évolution de l'exposition contribuent à limiter les conséquences d'une attaque.



NOTRE VISION



Chez Servyr, nous notons une mutation profonde du risque cyber.

Sous l'effet de l'intelligence artificielle, il bascule d'une logique artisanale vers une logique industrielle où l'automatisation accélère les attaques et renforce leur portée systémique.

Ce contexte impose trois évolutions conjointes :

- **L'adaptation des stratégies de cyber-sécurité**, en évaluant régulièrement l'exposition de l'entreprise face à des menaces dont les modes opératoires se renouvellent continuellement

- **La maturité cyber**, fondée sur des dispositifs de prévention, de détection et de réponse aux incidents, devenus des prérequis d'assurabilité

- **Le renforcement de la collaboration entre assureurs, entreprises et experts IT**, afin de maintenir des garanties alignées avec l'évolution des menaces, des usages numériques et des risques liés à l'intelligence artificielle

Les PME et ETI, tout autant exposées que les grands groupes, présentent encore un niveau de couverture insuffisant au regard des menaces actuelles.

L'intelligence artificielle bouleverse l'équilibre entre attaquants et défenseurs. L'anticipation devient alors un facteur déterminant pour les entreprises qui doivent adapter en permanence leur stratégie de protection, leurs dispositifs de prévention et leur couverture assurantielle.

À RETENIR

- ✓ L'IA amplifie la fréquence, la vitesse et la sophistication des cyberattaques.
- ✓ L'assurabilité devient indissociable du niveau de maturité cyber de l'entreprise.
- ✓ Prévention, cybersécurité et assurance deviennent complémentaires.

SOURCES

ANSSI – Panorama de la cybermenace | Cybermalveillance.gouv.fr – Rapports et statistiques | CNIL – Notifications de violations de données personnelles | ENISA – Threat Landscape Reports | Allianz – Risk Barometer 2026 | World Economic Forum – Global Risks Report | Munich Re – Cyber Risk & Claims Studies | Microsoft – Digital Defense Report | IBM – Cost of a Data Breach Report | Règlement européen AI Act | Directive NIS2 | Anthropic – Project Glasswing | Statista (données marché cyberassurance et cybercriminalité)



04

À L'INTERNATIONAL LA GÉOPOLITIQUE COMME ENJEU ASSURANTIEL



« La mondialisation a longtemps facilité l'harmonisation des programmes d'assurance. Aujourd'hui, ce sont les tensions géopolitiques qui redessinent progressivement la carte des risques. »

Jean-François Hennebique, Responsable Développement Import, Servyr

ÉTAT DES LIEUX

Le contexte international est rythmé par une succession de crises géopolitiques et économiques qui modifient profondément l'environnement dans lequel les entreprises développent leurs activités.

Conflits armés, sanctions internationales, fragmentation des échanges commerciaux, souveraineté économique et enjeux de conformité croissants contribuent à complexifier les opérations des entreprises évoluant à l'international.

Selon le Global Risks Report 2025 du World Economic Forum, les conflits entre États figurent désormais parmi les principaux risques mondiaux à court terme, confirmant un changement durable auquel les entreprises doivent faire face.

Cette évolution se traduit directement sur le marché de l'assurance. Les assureurs ren-

forcent leur vigilance dès qu'une activité est présente dans des zones considérées comme sensibles ou exposées à des sanctions, conflits ou instabilités politiques.

Parallèlement, les réglementations locales évoluent rapidement et tendent à renforcer les exigences de conformité.

Pour les entreprises internationales, trouver des capacités d'assurance ne suffit plus. La cohérence des garanties et le respect du cadre réglementaire sont devenues tout aussi stratégiques.

ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Face à cette nouvelle donne, plusieurs tendances se profilent sur le marché de l'assurance internationale.

Tout d'abord, une partie des organismes d'assurance réduit son exposition sur des territoires jugés particulièrement sensibles.

Cette prudence se traduit par un retrait partiel ou total de capacités sur plusieurs pays ou par un examen beaucoup plus approfondi des risques présentés.

C'est le cas notamment, en Russie, en Ukraine, dans la zone du Donbass, en Israël, à Gaza et aussi dans certaines zones du Moyen-Orient, qui font désormais l'objet d'analyses spécifiques avant toute décision de couverture.

Dans le même temps, les contrats intègrent davantage d'exclusions géographiques, de limitations de garanties ou de clauses liées aux sanctions internationales.

DES RISQUES AUTREFOIS COUVERTS DE MANIÈRE STANDARD PEUVENT DÉSORMAIS NÉCESSITER DES VALIDATIONS INDIVIDUELLES OU FAIRE L'OBJET DE RESTRICTIONS IMPORTANTES.

Certaines destinations deviennent difficilement assurables, voire temporairement impossibles à couvrir.

Les entreprises constatent par ailleurs une hausse des primes sur les zones exposées à des tensions politiques, des risques de guerre ou une forte instabilité économique.

CETTE HAUSSE REFLÈTE LA DIFFICULTÉ CROISSANTE POUR LES ASSUREURS À MODÉLISER CERTAINS RISQUES SYSTÉMIQUES.

Sur le plan réglementaire, les obligations locales se renforcent. De nombreux pays privilégient l'émission de contrats locaux et imposent des règles strictes concernant la

souscription, le paiement des primes ou le règlement des sinistres. Cette tendance accroît le risque de non-conformité pour les entreprises intervenant dans plusieurs juridictions.



QUELS ENJEUX ?

POUR LES ENTREPRISES

Le principal défi consiste à maintenir une protection homogène à travers l'ensemble des pays d'implantation.

La multiplication des contraintes locales complique la construction de programmes internationaux cohérents et peut créer des écarts entre les couvertures prévues au niveau du groupe et celles effectivement disponibles localement.

Cette configuration augmente le risque de « trous de garantie », notamment lorsque certaines garanties ne peuvent être émises localement ou lorsqu'une réglementation limite l'application du programme master.

Les conséquences sont multiples :

- ▶ Augmentation du budget assurance
- ▶ Alourdissement de la gestion des programmes
- ▶ Renforcement de la vigilance sur l'étendue réelle des garanties
- ▶ Exclusion de certains pays du périmètre assuré
- ▶ Difficultés potentielles de règlement des sinistres et de transfert des indemnités



POUR LES ASSUREURS

Les organismes d'assurance recherchent l'équilibre entre leur volonté d'accompagner le développement international des entreprises et la nécessité de maîtriser leurs propres expositions.

En réponse à ces contraintes, les assureurs durcissent leurs politiques de souscription, leurs dispositifs de conformité ainsi que leurs procédures de contrôle des sanctions et embargos internationaux. Les décisions de couverture intègrent désormais davantage de paramètres géopolitiques, certains événements pouvant remettre en question l'assurabilité d'un territoire ou la capacité à indemniser un sinistre.

Face à un environnement plus volatil et moins prévisible, les assureurs renforcent leur sélectivité et leur vigilance sur les zones sensibles.

LES ARBITRAGES ENTRE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET MAÎTRISE DU RISQUE DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS COMPLEXES.

POINTS DE VIGILANCE POUR LES PME ET ETI

Les PME et les ETI implantées ou exerçant une partie de leurs activités à l'étranger, ne sont pas toujours spécialistes de la gestion des risques internationaux ou de la veille réglementaire.

Elles peuvent ainsi être davantage confrontées aux risques de non-conformité ou aux défauts de couverture.

La sécurisation d'un programme international passe notamment par les actions suivantes :

- ▶ Contrôler la conformité des placements locaux
- ▶ Anticiper les évolutions réglementaires et les régimes de sanctions
- ▶ Identifier les pays faisant l'objet de restrictions de couverture
- ▶ Vérifier la cohérence entre les contrats locaux et le programme groupe
- ▶ Intégrer le risque de blocage des flux financiers ou des mécanismes d'indemnisation
- ▶ Planifier un suivi régulier des évolutions affectant les pays d'implantation

LA COMPLEXITÉ CROISSANTE DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX IMPOSE UNE GESTION PLUS DYNAMIQUE QU'AUPARAVANT.

NOTRE VISION



Chez Servyr, nous considérons que le risque géopolitique doit dorénavant être appréhendé comme une composante à part entière de la stratégie assurantielle internationale.

Longtemps perçue comme un sujet réservé aux multinationales, la géopolitique influence aujourd'hui directement l'assurabilité des entreprises, quelle que soit leur taille, ainsi que les conditions de couverture et la capacité disponible sur de nombreux marchés.

Notre recommandation est d'adopter une approche proactive fondée sur trois grands principes :

- ▶ **L'anticipation des risques**, grâce à la cartographie détaillée des pays en zones sensibles et au suivi régulier des évolutions réglementaires
- ▶ **La sécurisation des programmes**, en veillant à la cohérence entre contrats locaux et programme master, lorsque certaines garanties ne sont pas disponibles ou autorisées localement, afin de maintenir un niveau de protection homogène à l'échelle du groupe

- ▶ **La vigilance**, en étudiant, lorsque cela est pertinent, les solutions de couverture spécifiques liées aux risques et violences politiques, ou aux risques de guerre et de terrorisme

D'autres facteurs participent également à la performance du pilotage des programmes internationaux :

- ▶ Les exclusions géographiques
- ▶ Les clauses sanctions
- ▶ Les conditions de déclenchement des garanties
- ▶ Le règlement des sinistres
- ▶ Les capacités réelles du programme à fonctionner dans des contextes dégradés

Dans un monde marqué par le renforcement des contraintes réglementaires et des tensions géopolitiques, l'anticipation et la capacité d'adaptation deviennent des exercices permanents.

Plus qu'un enjeu de conformité, le pilotage des programmes internationaux s'impose désormais comme un facteur de pérennité et de performance pour l'entreprise à l'échelle du groupe.

La géopolitique n'est plus un risque périphérique : à mesure que les tensions évoluent, la capacité à ajuster rapidement ses dispositifs d'assurance devient un avantage compétitif durable.

- ✓ Le climat géopolitique influence les conditions d'assurabilité à l'international.
- ✓ La conformité locale devient aussi stratégique que la qualité des garanties.
- ✓ La cohérence entre programmes master et locaux constitue un enjeu majeur.



SOURCES

MarketScreener.com | Allianz Research, Country Risk Atlas 2025 | KPMG, Top Geopolitical Risks 2025 | Trade Finance Global.com | The digital insurer.com | Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), travaux sur les échanges internationaux et les risques pays | Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), publications relatives aux risques systémiques et à la résilience du secteur de l'assurance | Chubb, Optimizing Multinational Insurance – Protecting Your Global Operations | Intact Insurance, Publications spécialisées sur les programmes internationaux, la conformité locale et les mécanismes DIC/DIL

05

CAPTIVES D'ASSURANCE REPRENDRE LA MAIN SUR LE FINANCEMENT DE SES RISQUES



« Les captives traduisent une évolution majeure de la gestion des risques : les entreprises ne cherchent plus uniquement à transférer leurs risques, mais à les piloter activement et à en maîtriser le financement sur le long terme. »

Liliana Nascimento, Directrice Risques d'Entreprise France et International Servyr

ÉTAT DES LIEUX

Depuis plusieurs années, les entreprises évoluent dans un environnement marqué par une hausse de la sinistralité, une volatilité accrue des marchés d'assurance et l'émergence de nouveaux risques parfois difficiles à assurer. Cyber, climat, risques politiques, chaînes d'approvisionnement ou risques environnementaux accentuent la pression sur les capacités du marché.

Selon l'enquête mondiale de la FERMA de 2024, les préoccupations des Risk managers portent principalement sur l'augmentation des primes d'assurance, la réduction des capacités disponibles et la multiplication des exclusions de garantie. Plus de la moitié des répondants considèrent que certaines activités ou expositions pourraient devenir difficilement assurables dans les années à venir.

Un regain d'intérêt significatif pour les captives d'assurance et de réassurance ressort de cette conjoncture.

À l'échelle mondiale, on estime à environ 7 000 le nombre de captives en activité. Ces structures sont aujourd'hui de plus en plus considérées comme des outils de résilience permettant aux entreprises de financer une partie de leurs risques tout en conservant l'accès aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance.

Une captive se définit comme une société créée par une entreprise ou un groupe afin de financer ou de réassurer tout ou partie de ses propres risques. D'abord utilisées par les très grands groupes internationaux, elles s'ancrent durablement comme un outil stratégique de gestion et de financement des risques pour un nombre d'entreprises de plus en plus important.

La France a accéléré son développement depuis la réforme de 2023 instaurant un cadre favorable aux captives de réassurance. Selon les données communiquées par l'ACPR et la Fédération française des captives d'entreprise, le nombre de captives agréées sur le territoire a fortement progressé ces dernières années.

Cette dynamique traduit une évolution profonde : les entreprises ne cherchent plus uniquement à transférer leurs risques, mais de plus en plus à les financer de manière active et maîtrisée.



ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Le rôle des captives se transforme rapidement. Historiquement utilisées pour absorber des franchises élevées ou mutualiser certains risques récurrents, elles interviennent désormais sur des domaines plus larges. Les entreprises les utilisent de plus en plus pour répondre aux problématiques d'assurabilité et pour financer des risques émergents pour lesquels les solutions du marché demeurent limitées ou coûteuses.

Plusieurs tendances se dégagent :

- ▶ Renforcement des stratégies de rétention des risques
- ▶ Financement de risques émergents difficilement assurables
- ▶ Utilisation accrue pour les risques cyber, climatiques ou environnementaux
- ▶ Recherche de stabilité face aux cycles du marché de l'assurance
- ▶ Développement de la collecte et de l'exploitation des données de sinistralité
- ▶ Utilisation des captives comme outils de protection du bilan
- ▶ Développement de programmes hybrides combinant auto-assurance et transfert traditionnel

Parallèlement, les entreprises exploitent davantage leurs données internes pour mieux comprendre leurs expositions et affiner leurs mécanismes de financement du risque.

PLUSIEURS ÉTUDES SOULIGNENT LE DÉVELOPPEMENT DES CAPTIVES COMME PLATEFORMES D'ANALYSE ET DE PILOTAGE DES RISQUES AUTANT QUE COMME VÉHICULES D'ASSURANCE.

QUELS ENJEUX ?

POUR LES ENTREPRISES

Le principal enjeu consiste à renforcer l'autonomie des entreprises face aux mutations du marché.

À mesure de l'augmentation des primes, des restrictions de garanties ou des hausses de franchises, les entreprises cherchent à mieux maîtriser leur coût total du risque.



La captive permet de conserver les risques les plus prévisibles tout en continuant à transférer les sinistres majeurs vers les marchés d'assurance et de réassurance.

Elle offre également plusieurs bénéfices :

- ▶ Meilleure visibilité sur le coût réel du risque
- ▶ Stabilisation du coût de financement des risques
- ▶ Accès à des données de sinistralité plus précises
- ▶ Financement de certains risques émergents
- ▶ Incitation renforcée aux actions de prévention
- ▶ Amélioration de la résilience financière de l'entreprise
- ▶ Meilleure protection du bilan face à la volatilité des événements majeurs

LES CAPTIVES PERMETTENT AUX ENTREPRISES UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITÉ POUR FINANCER LEURS RISQUES DANS UN CONTEXTE D'ASSURABILITÉ PLUS CONTRAINT.

POUR LES ASSUREURS

Les captives modifient également les relations entre assureurs et entreprises.

Les assureurs interviennent plus comme partenaires techniques, apporteurs de capacités ou gestionnaires de programmes internationaux que comme seuls porteurs du risque, tandis que l'entreprise conserve une partie du risque.

Ce changement favorise le développement de dispositifs plus sophistiqués associant rétention du risque et transfert traditionnel d'assurance.

Il nécessite également une meilleure compréhension des expositions et une collaboration renforcée entre les différentes parties prenantes : assureur, réassureur et courtier.

LES CAPTIVES NE REMPLACENT PAS LES ASSUREURS, ELLES TRANSFORMENT LEUR RÔLE.

POINTS DE VIGILANCE POUR LES PME ET ETI

Les captives suscitent aujourd'hui l'intérêt des ETI. Pour autant, la création d'une captive ne répond pas forcément à toutes les situations et doit être appréciée au regard de la taille, des risques et des objectifs de chaque organisation.

Plusieurs prérequis :

- ▶ Disposer d'un historique de sinistralité suffisamment robuste
- ▶ Identifier un volume de risque cohérent avec le projet

- ▶ Évaluer les ressources financières nécessaires
- ▶ Intégrer les exigences réglementaires et de gouvernance
- ▶ Détenir d'une organisation capable de piloter le dispositif

La réflexion ne doit donc pas porter uniquement sur les gains potentiels, mais également sur la capacité de l'entreprise à gérer dans la durée un outil assurantiel et financier exigeant.

UNE CAPTIVE EST AVANT TOUT UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE DE LONG TERME ET NON UNE SOLUTION DE RÉDUCTION IMMÉDIATE DES COÛTS D'ASSURANCE.

Son succès repose sur la pertinence des données disponibles, la solidité financière de l'entreprise et sa capacité à gérer durablement un dispositif réglementé.

NOTRE VISION



Chez Servyr, nous observons un changement profond dans la manière dont les entreprises appréhendent leurs risques.

L'usage des captives ne répond plus uniquement à une logique d'optimisation financière. Elles s'imposent comme un levier de pilotage, d'autonomie et de résilience, offrant la possibilité aux organisations de reprendre davantage le contrôle du financement de leurs expositions.

Cette démarche repose sur trois axes :

- ▶ La maîtrise, en améliorant la connaissance du coût réel du risque et de son évolution

- ▶ L'anticipation, avec des stratégies de financement adaptées aux risques émergents et aux tensions du marché
- ▶ La résilience financière, en renforçant la faculté des entreprises à absorber certaines pertes en préservant l'accès aux capacités d'assurance externes

À l'heure où les risques se complexifient, se généralisent et deviennent parfois plus difficiles à assurer, les captives devraient poursuivre leur développement comme dispositif complémentaire aux programmes d'assurance traditionnels.

Les captives accompagnent une nouvelle approche du risque et participent désormais pleinement à la stratégie globale de gestion des risques de l'entreprise. Le risque n'est plus seulement transféré, il est de plus en plus financé, piloté et assumé par l'entreprise.

- ✓ Les captives favorisent le financement des risques plutôt que leur transfert intégral.
- ✓ Leur attractivité progresse avec l'émergence de risques difficilement assurables.
- ✓ Les captives renforcent l'autonomie financière et le pilotage des risques.



SOURCES

ACPR, Guide d'information sur les captives de réassurance (2024) | Fédération Française des Captives d'Entreprise (FFCE) | AMRAE, travaux sur le financement des risques et les captives | France Captive Forum 2025 et publications sectorielles relatives au développement des captives en France | Publications ACPR et Banque de France relatives aux captives de réassurance | Analyses de marché relatives au développement des captives en France depuis la réforme de 2023.

SERVYR
REIMS

3 rue Clément Ader
51100 Reims
+33 (0)3 26 48 49 50

SERVYR
PARIS

76 rue de Monceau
75008 Paris
+33 (0)1 45 62 20 90

SERVYR
LILLE

37 rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq
+33 (0)3 91 84 03 87

Servyr
CONSEIL EN ASSURANCES

www.servyr.com  Servyr

SERVYR COURTAGE SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 004 648 € - RCS Reims 389 359 563 - APE 6622Z - TVA Intra-Communautaire N°FR 45 389 359 563 - N° ORIAS 07 000 724 consultable à l'adresse www.orias.fr - Siège social : 3 rue Clément Ader, 51100 Reims - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Service réclamation : reclamation@servyr.com